

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## REMBOURSEMENT INTEGRAL DES FAUTEUILS ROULANTS : UN HERITAGE CONCRET DES JEUX DE PARIS 2024

À Paris, le 06/02/2025

**Le Président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé ce jeudi 6 février 2025 le remboursement intégral des fauteuils roulants par la sécurité sociale à compter de décembre 2025. Cette mesure, attendue depuis près de deux ans par les usagers, inclut également les fauteuils de sport ; une avancée concrète qui s'inscrit pleinement dans l'héritage des Jeux de Paris 2024.**

Le Comité Paralympique et Sportif Français se réjouit de cette annonce attendue qui constitue une réelle avancée pour les personnes en situation de handicap.

Dans le champ du parasport, les freins à la pratique sont encore très nombreux et l'accès au matériel en est un facteur majeur. Jusqu'alors, les parasportifs étaient le plus souvent contraints de financer par eux-mêmes tout ou partie de l'achat d'un fauteuil de sport ou d'un fauteuil répondant aux enjeux de performance. Le CPSF, dans le cadre de son programme de détection *La Relève*, a d'ailleurs accompagné certains jeunes pratiquants ayant un profil identifié pour la pratique en compétition, par le biais d'une aide à l'achat d'un fauteuil de sport.

Désormais, l'assurance maladie prendra en charge un fauteuil roulant sportif jusqu'à 2400€. Si le coût du fauteuil excède cette somme, ce qui est souvent le cas, une demande préalable devra être effectuée auprès de l'assurance maladie, qui aura alors deux mois pour y répondre. À défaut, son silence vaudra acceptation tacite et le fauteuil sera pris en charge.

La réforme prévoit donc un reste à charge nul et une absence d'avance de frais. C'est une avancée concrète qui mérite d'être saluée. Il reste mois d'un an pour travailler les conditions de mise en œuvre de cette réforme et faciliter la vie des usagers.

Six mois après la fin des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, cette nouvelle est le signe que l'héritage des Jeux de Paris 2024, tel que souhaité par le CNOSF et le CPSF, continue de se concrétiser en matière d'accès à la pratique sportive.

[Consulter la réforme de la prise en charge intégrale des fauteuils roulants](#)



**CONTACT PRESSE CPSF : [medias@france-paralympique.fr](mailto:medias@france-paralympique.fr)**

Facebook > @FranceParalympique

Twitter > @FRAParalympique

Instagram > /franceparalympique/

LinkedIn > Comité Paralympique et Sportif Français

